

COIN technipharm

MARS 2015

L'agrément des techniciens sur le point d'être mis en œuvre au Manitoba

L'AGRÈMENT DES TECHNICIENS EN

pharmacie au Manitoba est maintenant très près de devenir une réalité. Le Collège des pharmaciens du Manitoba a annoncé plus tôt cette année que l'inscription des techniciens en pharmacie à l'examen sur la jurisprudence et au programme structuré de formation pratique est maintenant possible.

L'agrément des techniciens en pharmacie faisait partie de la nouvelle Loi sur la pharmacie qui est entrée en vigueur en janvier 2014.

Les candidats du Manitoba qui ne sont pas inscrits à un programme destiné aux techniciens en pharmacie accrédité par le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP) ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour passer l'examen d'évaluation des techniciens en pharmacie du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC).

En septembre dernier, 36 des 1351 candidats inscrits à la Partie 1 (QCM) de l'examen d'aptitude des techniciens en pharmacie du BEPC ont passé l'examen à Winnipeg.

L'information sur l'agrément au Manitoba a été publiée sur le site web des techniciens en pharmacie : www.cphm.ca

LEÇON DE FC INCLUSE :

Vaccination antigrippale : Le rôle de l'assistant technique en pharmacie



Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP)

Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : www.ProfessionSante.ca, section eCortex

LES ATP TIRENT LE MEILLEUR PARTI DE LA RÉGLEMENTATION

SI VIC LEE A DOUTÉ UN JOUR DE LA

pertinence de la réglementation, il a, depuis, changé d'avis.

Ce technicien en pharmacie de Toronto, qui admet ne pas avoir compris, initialement, la finalité de la réglementation, avait choisi de ne pas suivre cette voie au moment où ce concept avait été lancé en Ontario. Néanmoins, à mesure que les pharmaciens ont été en mesure d'intégrer les techniciens au déroulement des opérations, lui-même et les pharmaciens de son équipe ont commencé à entrevoir la valeur de l'agrément.

Et c'est ainsi qu'en décembre 2013, ce vétérinaire de la pharmacie communautaire – Lee a reçu son diplôme du Collège Humber en 1995 – est devenu technicien en pharmacie agréé. Il est aujourd'hui convaincu que la réglementation permet une meilleure imputabilité, des normes plus élevées et une meilleure protection du public.

Il se dit très chanceux d'avoir pu élargir au maximum son champ de pratique. Cependant, son rôle élargi ne lui a pas été donné automatiquement : Lee a dû en prendre l'initiative. « Le problème, selon moi, c'est qu'il faut être proactif actuellement. On ne peut pas attendre qu'on nous serve les choses sur un plateau d'argent, prévient-il. J'ai dû amorcer le dialogue avec mon équipe de pharmaciens et trouver une manière de collaborer avec eux et de gagner leur confiance grâce à mes compétences. Tout dépend de l'équipe de la pharmacie. »

Dans un billet de blogue publié en janvier 2014 dans CanadianHealthcareNetwork.ca, il explique qu'il s'est préparé bien à l'avance à ses nouvelles fonctions, d'abord en évaluant son lieu de travail et les meilleures pratiques, puis en déterminant les domaines qui pourraient tirer le meilleur parti de ses compétences actuelles et à venir. Quand il en avait le temps, il se faisait un devoir de revérifier les ordonnances qui n'étaient pas encore exécutées, mais qui étaient simplement consignées dans le dossier pour exécution future. « Cela m'a permis de mieux comprendre ce qu'il fallait vérifier et m'a donné l'occasion de discuter des meilleures pratiques avec les pharmaciens, écrit-il. C'était une tâche difficile, mais ma préparation à cette fonction a facilité la transition et j'ai maintenant clairement défini mes tâches et mes responsabilités. »

Les trois pharmaciens avec lesquels il travaille ont vite compris ce que Lee pouvait apporter à



l'équipe en tant que technicien agréé et ils ont bien accueilli ses responsabilités élargies. « Mon équipe de pharmacie apprécie et reconnaît mon travail; mes collègues me font savoir presque tous les jours que je suis un membre précieux de l'équipe », dit-il. Lee est le seul technicien de l'équipe; seul un assistant en pharmacie alterne les quarts de travail avec lui. Il consacre une journée entière par semaine à l'emballage en plaquettes alvéolées.

Même si Lee se dit « très heureux » de son emploi actuel, il cherche toujours à progresser en sollicitant la rétroaction des pharmaciens. Il espère que le rôle des techniciens continuera d'évoluer dans les années à venir. À mesure que le nombre de techniciens agréés augmente, il suggère que les pharmacies « finissent par n'engager que des techniciens agréés dans leur équipe », en vue d'améliorer l'imputabilité.

« J'espère que les pharmaciens pourront se concentrer davantage sur la qualité plutôt que sur la quantité des services aux patients, et qu'ils pourront déléguer de plus en plus de tâches aux techniciens », dit-il. Par exemple, les pharmaciens pourraient dépister les patients pour qui la vaccination antigrippale est indiquée, et les techniciens pourraient administrer les injections. « Je trouve que l'administration d'un vaccin antigrippal est davantage un acte technique que clinique. Je vois bien un technicien s'en occuper ». Il espère aussi que les techniciens auront un jour l'autorisation d'accepter des ordonnances verbales pour des narcotiques ou des médicaments contrôlés.

À voir l'entrepreneur Lee toujours à la recherche de moyens pour libérer les pharmaciens afin qu'ils aient plus de temps à consacrer aux tâches cliniques, il apparaît clairement que ce sceptique de la réglementation est devenu l'un de ses plus fervents défenseurs.

Coin technipharm a reçu l'approbation de



CANADIAN PHARMACISTS ASSOCIATION
ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA



Un service éducatif destiné aux assistants techniques en pharmacie canadiens et offert par Teva

www.tevacanada.com



Éditrice
Caroline Bélisle

Rédactrice en chef
Caroline Baril

Journalistes
Sally Praskey, Éric Whittom

Directrice artistique
Lima Kim

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,
Collège communautaire
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Ph.m.

Pam Fitzmaurice, Assistante technique
en pharmacie

Mary Bozoian,
Association canadienne des
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, CPhT

Louise Senécal,
Association québécoise des assistants
techniques en pharmacie (AQATP)

Margaret Woodruff,
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNI PHARM et COIN TECHNI PHARM FC
sont publiés par ProfessionSanté.ca,
une division des Éditions Rogers Limitée,
1200, avenue McGill College, bureau 800
Montréal, Québec H3B 4G7

Ils sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que nous parlions dans Coin technipharm ? Envoyez vos idées et vos commentaires à caroline.baril@rci.rogers.com

Un service éducatif mis à la disposition des assistants techniques en pharmacie canadiens par Teva.
www.tevacanada.com



Visitez nos sites Web
www.ProfessionSante.ca
www.tevacanada.com

LE rendez-vous québécois des ATP en mai à Shawinigan

Par Éric Whittom, B. Pharm.

Type d'activités	Titre de l'activité
Grandes conférences	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur ajoutée d'une ATP (l'expérience ontarienne) • Les avancées du groupe de pilotage de l'Ordre des pharmaciens du Québec (projet de révision du rôle des ATP) • Le changement : se perdre en lui résistant ou le vivre en se développant...
Formations	<ul style="list-style-type: none"> • Démystifier le processus de cicatrisation et des soins de plaies • Les traitements pour les différents problèmes buccaux • Les tests de laboratoire • Les nouveaux anticoagulants • L'adhésion aux traitements • L'entrevue BCM (pour réaliser un bilan comparatif des médicaments)
Activités sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Soirée western pour l'ouverture du congrès • Cocktail pré-gala, soirée gala (remise des prix ATP d'excellence 2015) et soirée dansante

LES ASSISTANTS TECHNIQUES EN pharmacie (ATP) sont conviés à assister au 29e Congrès de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) qui se déroulera cette année du 22 au 24 mai, à l'Espace Shawinigan, sous le thème « Une source d'énergie! ».

UNE PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE
Le comité organisateur a concocté une programmation pour tous les goûts qui séduira à coup sûr les congressistes, soit des conférences professionnelles, des formations continues, un salon des exposants et des activités sociales. Le tableau ci-dessous résume les activités

qui seront présentées du vendredi soir jusqu'au dimanche matin.

L'AQATP tiendra son assemblée générale annuelle à la fin de la matinée de samedi. Des élections auront lieu pour pourvoir les postes de président, de vice-président Événements, de trésorier et de secrétaire. Les membres de l'AQATP peuvent présenter leur candidature avant la tenue de l'assemblée générale annuelle par courriel à info@aqatp.ca.

Le programme détaillé de l'événement est en ligne sur le site de l'AQATP, section Congrès 2015.

<http://www.aqatp.ca/fr/congres-2015/programmation-2015>

Remise des prix ATP d'excellence 2015

LORS DE LA SOIRÉE GALA DU SAMEDI, l'AQATP remettra ses quatre prix d'ATP d'excellence à des ATP membres de son association qui se sont distingués dans leur secteur en 2014. Les quatre catégories sont les suivantes : Secteur privé, Secteur public, Relève (moins de deux ans de pratique) et Hommage (plus de 20 ans de pratique et efforts pour promouvoir la

profession d'ATP dans son milieu). Chacun des récipiendaires recevra une plaque honorifique et une bourse de 750 \$. Le formulaire d'application pour soumettre la candidature d'un ATP, avant le 31 mars, se trouve sur le site Web de l'AQATP, section ATP d'excellence 2015.

<http://www.aqatp.ca/fr/atp-d-excellence-2015/formulaire-atp-excellence>

Modalités d'inscription au congrès

L'INSCRIPTION S'EFFECTUE EN LIGNE sur le site Web de l'AQATP, section Congrès 2015. Pour assister au congrès, il en coûte 250 \$ pour les membres de l'AQATP, 300 \$ pour les non-membres de l'AQATP qui deviendront membres lors de leur inscription, 350 \$ pour les

non-membres de l'AQATP, 150 \$ (avec soirée gala) ou 80 \$ (sans soirée gala) pour les étudiants et 100 \$ pour assister uniquement à la soirée gala.

<http://www.aqatp.ca/fr/congres-2015/inscription>

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2015

17-19 AVRIL

Congrès des pharmaciens du Manitoba
RBC Convention Centre, Winnipeg
INFO : [Manitoba Society of Pharmacists,
www.mbpharmacyconference.com](http://Manitoba Society of Pharmacists, www.mbpharmacyconference.com)

24-26 AVRIL

Congrès annuel de l'Association des pharmaciens de la Saskatchewan (PAS)
DoubleTree Hilton Hotel and Conference Centre, Regina, Sask.
INFO : [www.skpharmacists.ca/events-and-education/
pas-annual-conference](http://www.skpharmacists.ca/events-and-education/pas-annual-conference)
COURRIEL : donna.hudson@skpharmacists.ca

1-3 MAI

PDC 2015, CAPT Professional Development Conference
Delta Halifax, Halifax, N.-É.
INFO : [Canadian Association of Pharmacy Technicians,
www.capt.ca](http://Canadian Association of Pharmacy Technicians, www.capt.ca)

21-23 MAI

Congrès annuel de l'Association des pharmaciens de la Colombie-Britannique
Delta Victoria Ocean Pointe Resort and Spa, Victoria, C.-B.
INFO : www.bcpharmacy.ca/conference

22-24 MAI

Congrès annuel de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie
Espace Shawinigan de la Cité de l'énergie, Shawinigan
INFO : <http://www.aqatp.ca/fr/congres-2015/formulaire-atp-excellence>

28-31 MAI

Congrès des pharmaciens du Canada 2015
Ottawa
(organisé conjointement par l'Association des pharmaciens de l'Ontario et l'Association des pharmaciens du Canada)
INFO : www.opatoday.com/professional/events/conference2015

5-7 JUIN

9e Congrès annuel des techniciens en pharmacie de Terre-Neuve
Grand Falls, T.-N.
COURRIEL : lbattcock@hotmail.com

18-19 SEPTEMBRE

25e Congrès annuel des techniciens en pharmacie de l'Alberta
Double Tree by Hilton, Edmonton
INFO : [Pharmacy Technicians Society of Alberta \(PTSA\),
www.pharmacytechnicians.ab.ca](http://Pharmacy Technicians Society of Alberta (PTSA), www.pharmacytechnicians.ab.ca)

18-20 SEPTEMBRE

Congrès annuel de l'Association des pharmaciens de Terre-Neuve-et-Labrador
Holiday Inn, St. John's, T.-N.
INFO : www.panl.net

26 SEPTEMBRE

6e congrès annuel des techniciens en pharmacie – Breaking Barriers
Windsor, Ontario
COURRIEL : info@phtconference.com

16-17 OCTOBRE

10e Congrès annuel de la Société des techniciens en pharmacie de la Colombie-Britannique (PTSBC)
River Rock Casino Resort, Richmond, C.-B.
INFO : www.ptsbc.ca/10th_Annual_Conference.html
COURRIEL : info@ptsbc.ca

Questions d'éthique

EN TANT QUE MEMBRES DU COLLÈGE des pharmaciens de leur province, les techniciens en pharmacie ont l'obligation morale d'agir dans le meilleur intérêt de leurs patients et de respecter des principes d'éthique.

C'est sans doute plus facile à dire qu'à faire : les techniciens doivent régulièrement faire des choix éthiques dans l'exercice de leur profession.

Dans chaque province, le collège des pharmaciens a un code d'éthique dont les lignes directrices visent à aider les techniciens à prendre ces décisions. Si les énoncés varient d'une province à l'autre, les principes de base restent les mêmes.

Par exemple, l'un de ces principes concerne le respect de l'« autonomie » des patients – la capacité et le droit du patient de décider s'il prendra ou non le médicament prescrit. « Mais le patient doit être suffisamment informé pour prendre cette décision », explique Christine Herbert, une professeure qui donne un cours sur le professionnalisme et l'éthique dans le cadre du programme de formation des techniciens en pharmacie du Collège Humber. « Et c'est là que le technicien en pharmacie entre en jeu, en facilitant ce processus. »

Elle cite l'exemple d'une patiente qui dit ne pas comprendre à quoi sert le médicament prescrit et comment il fonctionne, car le médecin le lui a expliqué à la hâte. Même s'il n'incombe pas au technicien en pharmacie de répondre à ces questions, « c'est là une situation idéale pour adresser le patient au pharmacien », affirme Christine Herbert.

Un énoncé de principe stipule que chaque patient doit être traité avec dignité et respect. « Comme je le dis souvent à mes étudiants, c'est plus facile à dire qu'à faire », explique Christine Herbert. Prenez l'exemple de quelqu'un qui entre dans la pharmacie échevelé, empestant l'alcool et manifestant un comportement agressif. « Ce principe commande que l'on dépasse ses préjugés, parce que cette personne a probablement un immense besoin de soins, précise-t-elle. Peut-être que sa médication ne fait pas effet ou qu'il ne prend pas le médicament qu'il lui faut ou encore qu'il souffre d'effets secondaires de ses médicaments. Quelquefois, nous devons mettre de côté notre jugement personnel et voir au-delà s'il n'y a pas un problème pharmaceutique à traiter rapidement. Et dans la mesure où un technicien reconnaît cela, il peut parfois apporter une solution, peut-être en proposant au patient un emballage facilitant l'observance ou en l'adressant au pharmacien pour des conseils et des soins. Les occasions d'aider les patients ne manquent pas. »

D'après un autre principe, les techniciens doivent aussi protéger la vie privée de leurs patients. « La confidentialité est au cœur de tout ce que nous faisons », dit Christine

Herbert. Les techniciens ayant développé de très bonnes relations professionnelles avec nombre de leurs patients, il arrive qu'ils baissent la garde et négligent d'obtenir le consentement du patient quand ce dernier leur demande, par exemple, de communiquer des informations pour les besoins de l'impôt sur le revenu. « Il faut donc être prudent avec ce genre de choses », prévient-elle.

Les professionnels de la santé ont tout intérêt à procéder à leur propre « vérification de l'intégrité », poursuit Christine Herbert. Lisez le code d'éthique [de votre collège], suggère-t-elle, pour vous assurer de bien respecter les principes qui y sont énoncés ou pour vérifier si vous devez porter plus d'attention à certains de ceux-ci ». Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une

démarche, « et non de quelque chose qu'on comprend en un jour ».

Aucun des principes n'est indépendant des autres. Ils doivent tous être envisagés comme un ensemble, l'un recoupant l'autre. « Le code d'éthique fournit des lignes directrices sur la façon de mener sa vie professionnelle, conclut Christine Herbert. Il ne répond pas toujours à toutes les questions qui peuvent surgir, mais c'est un bon outil d'orientation pour ce qui touche à l'honnêteté, l'intégrité, la confidentialité, l'autonomie, le travail dans le meilleur intérêt du patient et la prévention des préjudices. Tous ces principes mis ensemble nous guident dans nos décisions, mais ultimement, il revient à chacun des membres de l'équipe de prendre ces décisions. »



LES MÉDECINS ET LES PATIENTS VOUS POSENT-ILS DES QUESTIONS SUR LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES?

Trouvez réponse aux questions sur leur innocuité et leur efficacité en consultant un tout nouveau site Web. Allez à **MedicamentsTeva.ca**.